



Dissolution communauté après divorce prononcé

Par **mireille78**, le **01/05/2010** à **18:34**

Bonjour, après notre divorce je n'arrive pas à dissoudre la communauté de biens car ma femme est partie sans laisser d'adresse et n'a plus donné signe de vie depuis 5 ans au notaire ainsi qu'à nos enfants. J'ai déposé une main levée pour sigalement au commissariat. J'ai engagé une détective dont les recherches ont été infructueuses. J'aimerais pouvoir vendre notre maison tout en lui préservant sa part. Comment faire ? Mon notaire ne me donne aucune solution. Merci d'avance de votre réponse.